

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)DÉNOMINATION **NOS'ENERGIES G.I.E.**Forme juridique¹ : **Groupement d'intérêt économique ayant son siège en Belgique**Adresse: **CHAUSSEE DE LOUVAIN**N°: **775**Code postal: **1140**Commune: **Evere**Pays: **Belgique**Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Bruxelles, francophone**Adresse Internet²:Adresse e-mail²:

Numéro d'entreprise

0827.580.838DATE **06-07-2010** de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.Ce dépôt concerne³ :☒ les COMPTES ANNUELS en **EURO**⁴approuvés par l'assemblée générale du **19-05-2023**☒ les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2022

au

31-12-2022

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2021

au

31-12-2021Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ne sont pas⁵ identiques à ceux publiés antérieurement.Nombre total de pages déposées: **29**

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

objet: **6.2, 6.7, 7.1, 7.2, 8, 9, 13, 14, 15, 16**Signature
(nom et qualité)**KIM BEYNS****Gérant**Signature
(nom et qualité)**BRUNO DE CARTIER****Gérant**¹ Le cas échéant, la mention "en liquidation" est ajoutée à la forme juridique.² Mention facultative.³ Cocher les cases ad-hoc.⁴ Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.⁵ Biffer la mention inutile.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE****LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

BEYNS KIM

Edouard Stuckensstraat 98, 1140 Evere, Belgique

Mandat: Gérant, début: 19/05/2022, fin: 15/05/2025

DE CARTIER BRUNO

Kiewistraat 35, 3070 Kortenberg, Belgique

Mandat: Gérant, début: 19/05/2022, fin: 15/05/2025

PwC Réviseurs d'Entreprises SRL 0429.501.944

Culliganlaan 5, 1831 Diegem, Belgique

Numéro de membre: B00009

Mandat: Commissaire, début: 19/05/2022, fin: 15/05/2025

Représenté par:

1 VAN BAVEL ALEXIS

Culliganlaan 5 1831 Diegem Belgique

, Numéro de membre : A01874

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ont / n'ont pas * été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société**,
- B. L'établissement des comptes annuels **,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	1.144.585	1.175.521
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21	67.672	110.788
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	1.073.194	1.061.014
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23	337.564	59.821
Mobilier et matériel roulant		24	115.028	356.920
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	620.602	644.273
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28	3.719	3.719
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	782.049	729.757
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	453.541	505.767
Créances commerciales		40	453.541	505.767
Autres créances		41		
Placements de trésorerie		50/53	61.552	61.496
Valeurs disponibles		54/58	209.875	86.754
Comptes de régularisation		490/1	57.081	75.739
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	1.926.634	1.905.277

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	<u>1.926.634</u>	<u>1.905.277</u>
Dettes à plus d'un an	6.3	17	1.260.000	1.260.000
Dettes financières		170/4	1.260.000	1.260.000
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0	1.260.000	1.260.000
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	665.803	643.531
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	202.144	171.594
Fournisseurs		440/4	202.144	171.594
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	462.975	471.887
Impôts		450/3	54.984	73.899
Rémunérations et charges sociales		454/9	407.991	397.988
Autres dettes		47/48	684	50
Comptes de régularisation		492/3	830	1.746
TOTAL DU PASSIF		10/49	1.926.634	1.905.277

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute (+)/(-)		9900	3.099.692	3.114.237
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires*		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers*		60/61	1.674.302	1.554.261
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.4	62	2.688.536	2.685.467
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	334.787	359.973
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	65.089	59.382
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	11.280	9.416
Produits financiers	6.4	75/76B	744	6
Produits financiers récurrents		75	38	6
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B	706	
Charges financières	6.4	65/66B	12.023	9.420
Charges financières récurrentes		65	11.504	9.420
Charges financières non récurrentes		66B	519	
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	1	1
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)		67/77	1	1
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	0	0
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	0	0

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	0	0
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	0	0
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P		
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
Affectation aux capitaux propres		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)		
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	xxxxxxxxxxxxxxx	628.468
8029	12.372	
8039		
8049		
8059	640.840	
8129P	xxxxxxxxxxxxxxx	517.680
8079	55.488	
8089		
8099		
8109		
8119		
8129	573.168	
(21)	<u>67.672</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	xxxxxxxxxxxxxx	3.949.973
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	292.398	
Cessions et désaffectations	8179	19.693	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	4.222.677	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	xxxxxxxxxxxxxx	2.888.959
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	279.299	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309	18.774	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	3.149.483	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22/27)	<u>1.073.194</u>	

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions

Cessions et retraits

Transferts d'une rubrique à une autre

Autres mutations

(+)/(-)

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Plus-values au terme de l'exercice

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Reprises

Acquises de tiers

Annulées à la suite de cessions et retraits

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

(+)/(-)

Montants non appelés au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8395P	xxxxxxxxxxxxxx	3.719
8365		
8375		
8385		
8386		
8395	3.719	
8455P	xxxxxxxxxxxxxx	
8415		
8425		
8435		
8445		
8455		
8525P	xxxxxxxxxxxxxx	
8475		
8485		
8495		
8505		
8515		
8525		
8555P	xxxxxxxxxxxxxx	
8545		
8555		
(28)	3.719	

ETAT DES DETTES

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

DETTES GARANTIES *(comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)*

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes salariales et sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Dettes financières

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Codes	Exercice
(42)	
8912	
8913	1.260.000
8921	
891	
901	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	
892	
902	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

RÉSULTATS

PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

Produits non récurrents

Produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

Charges non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes

Charges financières non récurrentes

RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts portés à l'actif

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087	31,8	32,5
76 (76A)	706	
(76B)	706	
66 (66A)	519	
(66B)	519	
6502		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS

Dont

Effets de commerce en circulation endossés par la société

GARANTIES RÉELLES

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	
9150	
91611	
91621	
91631	
91711	3.318
91721	
91811	
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou les mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
91612	
91622	
91632	
91712	
91722	
91812	
91822	
91912	
91922	
92012	
92022	

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Exercice

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Obligations contractuelles futures résultant des contrats leasing parc automobile

169.657

Obligations contractuelles futures résultant de contrats de locations immeubles

1.471.409

Préavis résultant de contrats de prestataires

248.138

Préavis résultant de location de matériels

13.619

préavis résultant de location d'actif incorporel

202

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Néant

Exercice

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

ENTREPRISES LIÉES OU ASSOCIÉES

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Codes	Exercice
9294	
9295	
9500	
9501	
9502	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du commissaire

Exercice
10.470

TRANSACTIONS CONCLUES, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN DEHORS DES CONDITIONS DE MARCHÉ NORMALES

Avec des personnes détenant une participation dans la société

Nature des transactions

Avec des entreprises dans lesquelles la société détient une participation

Nature des transactions

Avec des membres des organes d'administration, de gestion ou de surveillance de la société

Nature des transactions

Exercice

RÈGLES D'ÉVALUATION

RÈGLES D'ÉVALUATION

ACTIF

I. Frais d'établissement :

- Frais de constitution ou augmentation de capital, fusion, scission
- Frais d'émissions d'emprunts
- Frais de restructuration
- Règles d'amortissements linéaires 100% l'année d'acquisition

II. Immobilisations incorporelles :

Types d'investissements et amortissements :

- Autres logiciels : linéaire 5 ans
- Concessions, licences : linéaire 5 ans (durée de la licence si celle-ci est inférieure à 5 ans)
- Goodwill linéaire : 10-20 ans (consolidation)
- Autres immobilisations incorporelle : linéaire 5 ans

III. Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition y compris tous les frais accessoires.

- Terrain : non amorti
- Bâtiments industriels : linéaire 20 ans
- Bâtiments administratifs : linéaire 20 ans
- IT Hardware servers : linéaire 3 ans
- IT Hardware PC & Desktop : linéaire 3 ans
- IT Hardware Laptop : linéaire 3 ans
- Matériels Audios Emetteurs et frais annexes : linéaire 8 ans
- Matériels Audios Equipements passifs : linéaire 10 ans
- Matériels Audios Equipements avec de l'électronique embarqué : linéaire 5 ans
- Matériels Audios Travaux et frais annexes : linéaire 10 ans
- Mobiliier : linéaire 10 ans
- Matériel Roulant : linéaire 5 ans
- Matériel de bureau : 5 ans
- Autres matériels : 3 ans
- Aménagements locaux loués : linéaire durée du bail ou durée résiduelle

La méthode dégressive n'est plus applicable depuis le 01/01/2020.

IV. Immobilisations financières :

Les participations et les actions portées sous la rubrique " immobilisations financières " sont comptabilisées à leur prix d'acquisition. Elles font l'objet de réduction de valeur en cas de moins-value ou de dépréciations durables justifiées par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues. Ces règles sont d'application pour les créances à long terme sur des entreprises liées.

VI et VII. Créances L.T. et Créances à un an au plus

Les créances à un an au plus sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Des réductions de valeur sont éventuellement actées lorsque leur valeur de réalisation à la date de la clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable ; ces créances sont présentées en valeur nette au bilan.

VIII et IX. Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Ces valeurs sont reprises au bilan à leur valeur nominale ou à leur prix d'acquisition.

Les réductions de valeurs sont enregistrées à concurrence des moins-values observées ; si les moins-values viennent à diminuer ultérieurement, des reprises de réduction de valeur sont enregistrées à due concurrence.

X. Comptes de régularisation

- a) Les charges à reporter, c'est-à-dire les proratas de charges exposées au cours de l'exercice ou au cours d'un exercice antérieur, mais qui sont à rattacher à un ou plusieurs exercices ultérieurs.
- b) Les produits acquis, c'est-à-dire les proratas de produits qui n'échoiront qu'au cours d'un exercice ultérieur mais qui sont rattachés à un exercice écoulé.
- c) Les prorata d'intérêts, compris dans la valeur nominale de dettes, viennent à charge du résultat d'exercices ultérieurs.

PASSIF

X. Comptes de régularisation

- a) Charges à imputer, c'est-à-dire les proratas des charges qui n'échoiront qu'au cours d'un exercice ultérieur mais qui sont à rattacher à l'exercice écoulé.
- b) Produits à reporter, c'est-à-dire les proratas de produits perçus au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur qui sont à rattacher à un exercice ultérieur.
- c) Pour les intérêts compris dans les créances, pris au prorata en résultat.

AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE

* Autres informations/ Moyens de financement :

NOS Energies GIE est un groupement d'intérêt économique au sens de l'article 839 du Code des Sociétés, c'est-à-dire une société qui, dans le cas présent, est constituée pour une durée indéterminée entre personnes morales, et a pour but exclusif de faciliter ou de développer l'activité économique de ses membres, d'améliorer ou d'accroître les résultats de cette activité à laquelle l'activité du groupement d'intérêt économique doit se rattacher et par rapport à laquelle elle doit avoir un caractère auxiliaire. Concrètement, les membres de NOS Energies GIE financent les besoins en investissements au travers de prêts à échéance long terme (renouvelables); tandis que les dépenses courantes sont financées par des avances et refacturations à échéance court terme. De la sorte, les équilibres de solvabilité court terme/long terme assurent les équilibres bilantaires.

Enfin, la forme de société "GIE" n'existe plus sous le nouveau Code des Sociétés et des Associations. De ce fait, seules les dispositions impératives de la forme de société "SNC" du nouveau Code des Sociétés et Associations s'appliquent au GIE à partir du 1er janvier 2020 (ex: licéité de l'objet social). Pour le surplus, l'ancien Code des Sociétés et les dispositions statutaires du GIE resteront d'application jusqu'à la fin de la période transitoire (fin 2023) ou dès la modification de sa forme par l'Assemblée Générale en une forme reprise sous le nouveau Code des Sociétés et des Associations.

RAPPORT DE GESTION

DocuSign Envelope ID: EF4C801B-710F-478C-BEA2-EABD01735868

NOS'ENERGIES G.I.E.
Groupement d'intérêt économique
Chaussée de Louvain 775/1
1140 EVERE
BCE 0827.580.838
RPM BRUXELLES

NOS'ENERGIES**RAPPORT DE GESTION**

DU COLLEGE DES GERANTS

A L'ASSEMBLEE GENERALE DES MEMBRES
DU 19 MAI 2023**SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE SOCIAL 2022****GERANTS** (AG de fin de mandat)

M. Kim Beyns (2025)
M. Bruno de Cartier (2025)

COMMISSAIRE

PricewaterhouseCoopers Réviseurs d'Entreprises,
Représentée par M. Alexis Van Bavel (2025)

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous faire rapport sur les activités de notre groupement d'intérêt économique durant l'exercice 2022 et de vous soumettre, conformément au Code des sociétés et des associations et aux statuts, les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022.

L'année 2022 a été affectée par l'augmentation des coûts énergétiques et les indexations des salaires, prestations ou achats dus notamment à la guerre en Ukraine. Afin de diminuer cet impact chez Nostalgie S.A. et NRJ Belgique S.A. via la refacturation des frais, la société a géré au mieux ses dépenses.

A. COMMENTAIRE SUR LES COMPTES ANNUELS

ACTIF : 1.927 K€, contre 1.905 K€ à fin 2021**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES : 68 K€ contre 111 K€ à fin 2021****IMMOBILISATIONS CORPORELLES : 1.073 K€, contre 1.061 K€ à fin 2021**

Il s'agit principalement de matériel de production radio, de matériel informatique de diffusion et d'équipement.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES : 4 K€ comme en 2021

Ce montant comprend des cautions pour bâtiments loués (stocks et backup).

CREANCES A UN AN AU PLUS : 453 K€, contre 506 K€ à fin 2021**PLACEMENTS DE TRESORERIE : 62 K€ contre 61 K€ fin 2021**

RAPPORT DE GESTION

DocuSign Envelope ID: EF4C801B-710F-478C-BEA2-EABD01735868

VALEURS DISPONIBLES : 210 K€, contre 87 K€ à fin 2021COMPTES DE REGULARISATION : 57 K€, contre 76 K€ à fin 2021**PASSIF : 1.927 K€, contre 1.905 K€ à fin 2021**DETTES A PLUS D'UN AN : 1.260 K€ comme en 2021

Ce montant représente le montant résiduel du prêt consenti par NRJ Belgique et Nostalgie afin de financer le fonds de roulement nécessaire aux activités opérationnelles du GIE. Aucun remboursement n'a été opéré en 2022.

DETTES A UN AN AU PLUS : 666 K€, contre 644 K€ à fin 2021COMPTES DE REGULARISATION : 1 K€, contre 2 K€ à fin 2021**COMPTE DE RESULTATS :**

Toutes les dépenses et recettes du groupement sont refacturées aux membres du GIE.

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION : 4.774 K€, contre 4.668 K€ en 2021

Ce poste inclut principalement la refacturation des dépenses et recettes du groupement à ses membres.

PRODUITS D'EXPLOITATION NON RECURRENENTS : 0€, contre 0 € en 2021COUT DES VENTES ET PRESTATIONS : 4.763 K€, contre 4.659 K€ en 2021

- Biens et services : 1.674 K€, contre 1.554 K€ en 2021.
- Rémunérations du personnel : 2.689 K€, contre 2.685 K€ en 2021.
- Amortissements, réductions de valeur, provisions : 335 K€, contre 360 K€ en 2021.
- Autres charges d'exploitation : 65 K€, contre 59 K€ en 2021

RESULTAT FINANCIER : -11 K€, contre -9 K€ en 2021

Ce montant est principalement composé des intérêts dont le G.I.E. est redevable au titre des prêts qui lui ont été consentis par ses membres.

B. MENTIONS LEGALES (ART 3:6 du Code des sociétés et des associations)**REGLES D'EVALUATION**

N'étant pas utilisée, la rubrique 'titres' dans les immobilisations incorporelles a été supprimée.

RISQUES ET INCERTITUDES SIGNIFICATIFS

RAPPORT DE GESTION

DocuSign Envelope ID: EF4C801B-710F-478C-BEA2-EABD01735868

Hormis les risques opérationnels liés à notre activité principale, les litiges et contentieux sont traités par nos consultants juridiques. Nos Gérants ne sont pas informés d'un quelconque litige qui justifierait une provision.

FAITS SURVENUS APRES LA CLOTURE

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

DIVERS

La forme de société "GIE" n'existe plus sous le nouveau Code des sociétés et des associations. De ce fait, seules les dispositions impératives de la forme de société "SNC" du nouveau Code des sociétés et associations s'appliquent au GIE depuis le 1^{er} janvier 2020 (ex : licéité de l'objet social). Pour le surplus, l'ancien Code des sociétés et les dispositions statutaires du GIE resteront d'application jusqu'à la fin de la période transitoire (au 1^{er} janvier 2024) ou dès la modification de sa forme sociale par décision de l'Assemblée Générale en l'une des formes prévues par le nouveau Code des sociétés et des associations.

Après avoir entendu le présent rapport de gestion, ainsi que le rapport du Commissaire, nous prions les membres de bien vouloir approuver les comptes annuels.

Vous aurez également, conformément au Code des sociétés et des associations, à vous prononcer, par vote spécial, sur la décharge à donner aux Gérants et au Commissaire de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice 2022.

Le 3 mai 2023.

Le Collège des Gérants,

DocuSigned by:
Bruno de Cartier
70AFDC55CABD4E7
Bruno de CARTIER
Gérant

DocuSigned by:
Kim Beyns
B9B1C04A3457E4AD1...
Kim Beyns
Gérant

RAPPORT DES COMMISSAIRES**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES MEMBRES DE
NOS ENERGIES GIE SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2022**

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Nos Energies GIE (le « Groupement d'Intérêt Economique »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 19 mai 2022, conformément à la proposition du collège de gérance. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels du Groupement d'Intérêt Economique durant 13 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels**Opinion sans réserve**

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels du Groupement d'Intérêt Economique, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe. Ces comptes annuels font état d'un total du bilan qui s'élève à EUR 1.926.634 et d'un compte de résultats qui se solde par un bénéfice de l'exercice de EUR 0.

A notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupement d'Intérêt Economique au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu du collège de gérance et des préposés du Groupement d'Intérêt Economique, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

RAPPORT DES COMMISSAIRES**Responsabilités du collège de gérance relatives à l'établissement des comptes annuels**

Le collège de gérance est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au collège de gérance d'évaluer la capacité du Groupement d'Intérêt Economique à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le collège de gérance a l'intention de mettre le Groupement d'Intérêt Economique en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire comprenant notre opinion. Une assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future du Groupement d'Intérêt Economique ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle le collège de gérance a mené ou mènera les affaires du Groupement d'Intérêt Economique. Nos responsabilités relatives à l'application par le collège de gérance du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Nous définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupement d'Intérêt Economique.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le collège de gérance, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier.
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le collège de gérance du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupement d'Intérêt Economique à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupement d'Intérêt Economique à cesser son exploitation.
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si ces derniers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au collège de gérance notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires**Responsabilités du collège de gérance**

Le collège de gérance est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations, du Code des sociétés et des statuts du Groupement d'Intérêt Economique.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de dispositions impératives du Code des sociétés et des associations, du Code des sociétés et des statuts du Groupement d'Intérêt Economique, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice, et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mention relative à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du Groupement d'Intérêt Economique au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Diegem, le 11 mai 2023

Le commissaire
PwC Reviseurs d'Entreprises SRL
Représenté par

DocuSigned by:

E758B9D78C4F46F
Alexis Van Bavel
Réviseur d'Entreprises

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent					
Nombre moyen de travailleurs	100	27,4	5,3	31,8 (ETP)	32,5 (ETP)
Nombre d'heures effectivement prestées	101	46.255	7.408	53.663 (T)	53.508 (T)
Frais de personnel	102	2.331.048	357.488	2.688.536 (T)	2.685.467 (T)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	27	5	31,2
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	27	5	31,2
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	15	1	15,9
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201	15	1	15,9
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203			
Femmes	121	12	4	15,3
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	10	4	13,3
de niveau supérieur non universitaire	1212	2		2,0
de niveau universitaire	1213			
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	27	5	31,2
Ouvriers	132			
Autres	133			

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	5		5,0
305	5	4	7,3

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour la société
 dont coût brut directement lié aux formations
 dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs
 dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	9	5811	8
5802	145	5812	150
5803	19.532	5813	15.195
58031	15.932	58131	12.066
58032	3.870	58132	3.637
58033	269	58133	507
5821	9	5831	12
5822	52	5832	170
5823	7.248	5833	4.928
5841	1	5851	0
5842	870	5852	0
5843	5.535	5853	0

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour la société

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour la société

AUTRES DOCUMENTS

* Autres informations